

# Ambulancier

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

### Métiers apparentés

Ambulancier  
Ambulancier hospitalier (SAMU, SMUR, secouriste-ambulancier)  
Ambulanciers  
Ambulanciers / Chauffeur (ambulancier) si salarié  
Ambulanciers / Conducteur de véhicule sanitaire léger (VSL) si salarié  
Conducteur ambulancier  
Conducteur de véhicule sanitaire

### Codes

- **CITP88** : 8322
- **CITP88** : 5132
- **PCS-ESE 2003** : 526e
- **ROME1999** : 43111
- **CITP2008** : 3258

## DESCRIPTIF

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire

- Il assure sur prescription médicale ou dans le cas de l'aide médicale urgente, le transport de malades ou de blessés au moyen de véhicules spécialement adaptés à cet effet : ambulances pour le transport en position allongée, véhicules sanitaires légers (VSL) pour le transport en position assise.
- Il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention
- Il assure l'accompagnement et la surveillance des malades pendant le transport.

- Il contribue aux opérations de manutention des personnes.
- Il assure la propreté du véhicule.
- Il peut assurer des fonctions de coordination.

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

### Aspects sociologiques :

D'après le rapport 2022 de la Chambre Nationale des Services d'Ambulance, on recense environ 4000 à 500 sociétés d'ambulance et environ 50 000 à 60 000 ambulanciers.

### Formation professionnelle :

Le **diplôme d'Etat d'ambulancier (DEA)**, niveau CAP, est obligatoire pour exercer ce métier.

La préparation au diplôme d'Etat d'ambulancier est assurée au sein des IFA (institut de formation d'ambulancier) qui peuvent être publics ou privés (liste disponible sur le CNSA). Elle dure 6 mois et comprend 3 stages.

Actuellement, **pour accéder à la formation**, le futur professionnel doit passer des **épreuves de sélection** dans un institut de formation d'ambulancier

Pour pouvoir se présenter à ces épreuves, la personne doit :

- être inscrit dans la formation,
- être titulaire d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur,
- posséder une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance (aptitude à la conduite groupe lourd catégorie B)
- avoir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé,
- fournir un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur,
- posséder une attestation en cours de validité de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou d'un certificat équivalent reconnu par le Ministère de la santé.

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité (comportant un stage de découverte de la profession de 140 heures et une épreuve écrite) et une épreuve orale d'admission.

**La formation** comprend 18 semaines d'enseignement ; 13 semaines de formation théorique et clinique et 5 semaines de stage, pour un total de 630 heures en 8 modules. Les stages sont effectués en milieu hospitalier (3 semaines) et dans une entreprise de transport sanitaire (2 semaines).

Formation complémentaire en 4 semaines destinée à l'adaptation à l'emploi des conducteurs ambulanciers du SMUR possible pour les ambulanciers de la fonction publique hospitalière.

## Evolution de carrière

- Régulateur après quelques années d'exercice ; il reçoit les appels et répartit les déplacements en fonction du planning et des dossiers.
- Un conducteur ambulancier expérimenté peut se mettre à son compte.

## CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

### Lieux de travail



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
domicile de la personne transportée	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
établissement de soins	agent biologique 			contrôler l'état vaccinal des professions de santé 	
					recherche des effets sur la santé décrits
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		porter des gants appropriés à l'activité 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		veiller à l'hygiène des mains			
		former le personnel paramédical au bionettoyage 			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		
autoroute, route, rue	espace de travail proche d'une voie de circulation	prévenir le risque routier lors d'intervention sur les voies publiques	facteur accidentogène		
			Accidents de la Voie Publique		
			maladies de l'appareil respiratoire		
	intemperie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		adapter si possible le poste aux intempéries			
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			
		porter des vêtements adaptés au froid			
		former à la CAT en cas d'orage			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
		informer les salariés (grand froid)			
			inconfort thermique lié à la chaleur		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			effets chroniques liés au froid 		
			coup de soleil		
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		

## Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
contact avec des patients	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits
		faciliter la communication			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	humeur des patients generant une charge mentale particuliere				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
		former à la CAT face à des personnes différentes			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			réaction aiguë à un facteur de stress		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	situation avec les patients entraînant une charge psychoaffective				
	non reconnaissance de l'activité par les patients	reconnaître l'activité			
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
travail au sein d'une équipe	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits
		faciliter la communication			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
horaire variable 	horaire générant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail posté 	travail poste 3x8, 5x8 				recommandations HAS pour la surveillance des travailleurs postés et de nuit 
					recherche de troubles psychiatriques
					recherche de troubles du sommeil
					recherche de facteurs de risques cardio-vasculaires
					recommandation pour la surveillance médico-professionnelles des femmes en travail de nuit
		limiter les organisations en horaires atypiques			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		privilégier le volontariat			
		respecter les temps de repos			
		informer sur la chronobiologie 			
		conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés 			
			troubles du sommeil 		
			troubles de la vigilance 		
			facteur accidentogène		
			classement CIRC 2A (travail de nuit posté)		
			perturbation de la vie sociale		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles de la vigilance 		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail de nuit 	travail de nuit >270h/an 				recommandations HAS pour la surveillance des travailleurs postés et de nuit 
					recherche de troubles psychiatriques
					recherche de facteurs de risques cardio-vasculaires
					recherche de troubles du sommeil

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recommandation pour la surveillance médico-professionnelles des femmes en travail de nuit
		limiter les organisations en horaires atypiques			
		privilégier le volontariat			
		respecter les temps de repos (travail de nuit) 			
		informer sur la chronobiologie 			
		conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés 			
			classement CIRC 2A (travail de nuit posté)		
			troubles du sommeil 		
			troubles de la vigilance 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			facteur accidentogène		
			perturbation de la vie sociale		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail le week-end	horaire générant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés	limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés			
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
astreintes et gardes 	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
dépassement horaire fréquent	variabilite, imprevisibilite de la charge de travail				
	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées à des déplacements professionnels	disposer d'un moyen de communication ( radio ou téléphone) permettant le contact avec l'entreprise			
		organiser les déplacements 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir un moyen de déplacement professionnel adapté			
		prévenir le risque routier			
	nuisances liées à un repos < 48 H consécutives	privilégier les horaires favorisant la récupération	fatigue [asthénie]		
			troubles de la vigilance 		
délais à respecter	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
contact avec les clients 	humeur des clients générant une charge mentale particulière 				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions				
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		bien organiser la coactivité			

## Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
accompagner les patients physiquement					
aider les patients dans les démarches administratives					
recueillir le bon de transport					
recueillir le dossier du patient					
recueillir les consignes particulières					
veiller à l'installation du patient	posture 				recherche de troubles locomoteurs

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
brancarder	port de charge (déplacement horizontal) 				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle 
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle 			
		Utiliser des aides à la manutention 			
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires 			
		porter des chaussures de sécurité			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer et former à la manutention manuelle 			
		proposer une formation action PRAP 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		
assurer les transferts des personnes à mobilité réduite	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			arthropathies		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
	effort physique				recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			effets sur la santé cardiologiques		
déplacer le fauteuil roulant	soulèvement de charge (déplacement vertical)				
	effort de poussée et de traction				recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche des pathologies cardiaques et/ou vasculaires
		proposer une formation action PRAP 			
		choisir du matériel de manutention adapté 			
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			lésions traumatiques de l'épaule et du bras		
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			accélération de la fréquence cardiaque		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
porter des valises					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
appliquer les consignes du personnel médical	faible latitude de décision dans l'organisation de son travail				
savoir réaliser les gestes élémentaires de secourisme	situation entraînant une charge émotionnelle				
mettre à jour la feuille de surveillance					
conduire une ambulance ou un VSL	nuisances de l'ambulancier				établir la fiche de poste de l'ambulancier
				contrôler l'état vaccinal des professions de santé 	
		ordonnance de prévention - ambulancier			
		former les conducteurs d'ambulance et VSL 			
	contrainte de la conduite ambulance VSL				évaluer la compatibilité de l'état de santé avec la conduite groupe lourd 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		prévenir le risque routier			
		organiser le planning des déplacements du conducteur			
		instaurer un protocole de communication 			
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant 			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		
	charge mentale du conducteur				recherche des facteurs de risques digestifs

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche de facteurs de risques psychiques
					recherche de facteurs de risques cardio-vasculaires
		prévenir le risque routier			
			maladies hypertensives		
			cardiopathies ischémiques		
			ulcère de l'estomac		
	posture assise 				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		limiter la posture assise prolongée			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		veiller à l'ergonomie du poste			
		informer sur la prévention des TMS			
			arthropathies		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			cervicalgie - Région cervico-dorsale		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
			troubles veineux		
			troubles cardiovasculaires 		
rechercher l'itinéraire le plus rapide					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
mettre à jour le carnet de bord					
rester en liaison radio ou téléphonique	utilisation d'un téléphone en voiture	prévenir le risque routier	Accidents de la Voie Publique		
encaisser les paiements	fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite		troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	manipulation d'argent et de valeurs	relever périodiquement des fonds			
nettoyer et désinfecter le petit matériel de soins					
nettoyer et désinfecter les véhicules 					
assurer la surveillance mécanique du véhicule	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		

## Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
ambulance et VSL	vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		choisir le matériel le moins vibrant 			
		estimer l'exposition aux vibrations (ensemble du corps) 			
		entretenir le matériel (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
			lombalgies (vibrations) 		
			RG 97 (attention : liste limitative) 		
brancard					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
minibus TPRM	vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		choisir le matériel le moins vibrant 			
		estimer l'exposition aux vibrations (ensemble du corps) 			
		entretenir le matériel (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
			lombalgies (vibrations) 		
			RG 97 (attention : liste limitative) 		
petit matériel de soins emporté 					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
vehicule de transport de corps	vibration transmise corps entier superieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		choisir le matériel le moins vibrant 			
		estimer l'exposition aux vibrations (ensemble du corps) 			
		entretenir le matériel (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
			lombalgies (vibrations) 		
			RG 97 (attention : liste limitative) 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
fauteuil roulant	effort de poussée et de traction				recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle 
					recherche des pathologies cardiaques et/ou vasculaires
		proposer une formation action PRAP 			
		choisir du matériel de manutention adapté 			
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			lésions traumatiques de l'épaule et du bras		
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			accélération de la fréquence cardiaque		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		

### Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
personne malade	virus de l'hepatite b hbv vhb				contrôler l'état vaccinal 
			hépatite aiguë B		
			RG 45 (attention : liste limitative) 		
	contrainte de l'ambulancier generant une charge mentale				
	champignon, moisissure		asthme		
	AGENTS BIOLOGIQUES PATHOGENES DES GROUPES 3 ET 4 (SIR) 			SIR Suivi Individuel Renforcé 	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
				SIR agents biologiques des groupes 3 et 4 	
					contrôler l'état vaccinal 
		prévenir le risque biologique 			
		porter des EPI agents biologiques pathogènes 			
		informer l'employeur et le salarié sur les risques biologiques 			
personne atteinte de handicap	situation entraînant une charge émotionnelle				
	situation entraînant une charge psychologique				
personne avec trouble de la personnalité	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique 		
	manque de respect dans la communication verbale	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
déchets médicaux	virus				contrôler l'état vaccinal 
	AES				contrôler l'état vaccinal 
					recommandations pour la surveillance après AES 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
		utiliser des conteneurs à seringues			
		porter des gants appropriés à l'activité 			
			maladies dues au VIH		
			hépatites virales		
	microorganismes en milieu de sante	veiller à l'hygiène des mains			
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
			RG 40 (attention : liste limitative) 		
			RG 76 (attention : liste limitative) 		
			RG 80 (attention : liste limitative) 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
produits de nettoyage	produit lavage sol, mur, surface industrielle	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
	détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel	éviter contact mains et visage			
		conseils de prévention - protection cutanée 			
		porter des gants adaptés			
		veiller à l'hygiène des mains			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermite irritante de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
produits de désinfection en milieu de soins	antiseptique, bactericide pour la peau (sauf SHA solutions hydro-alcooliques) 				recherche d'une pathologie cutanée et/ou muqueuse
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermatoses et eczémas		
			allergies cutanées		
			RG 65 		
	desinfectant 				recherche d'une allergie
					EFR
					recherche de syndrome psycho-organique
					surveillance de l'état cutané

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI			
		conseils de prévention - protection cutanée 			
		informer sur l'allergie			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			maladies de l'appareil respiratoire		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			dermite irritante de contact		
			RG 43 		
			RG 65 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 66 (attention : liste limitative) 		
			RG 84 (attention : liste limitative) 		
produit d'entretien mécanique du véhicule	dechet d'huile et graisse industrielle	porter des gants adaptés			
		utiliser des crèmes barrières			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané		
			RG 15 bis		
			RG 36 (attention : liste limitative)		
	huile et graisse lubrifiante 	porter des gants adaptés au risque chimique			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané		
			RG 36 (attention : liste limitative)		
			RG 36 bis (attention : liste limitative)		
			RG 15 bis		
	essence (SIR)				recherche de syndrome psycho-organique
				SIR Suivi Individuel Renforcé 	
		substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		substituer les produits mutagènes catégories 1A et 1B			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			syndrome ébrieux ou narcotique		
			irritation respiratoire		
			dermatoses irritatives		
			irritation oculaire		
			syndrome psycho-organique des solvants		
			RG 4		
			RG 4 bis		
			cancérogène catégorie 1B		
			mutagène catégorie 1B		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	fioul (carburant diesel)	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	syndrome ébrieux ou narcotique		
			irritation respiratoire		
			dermatoses irritatives		
			irritation oculaire		
			syndrome psycho-organique des solvants		
			cancérogène catégorie 2		
produit de désinfection des mains	SHA (solutions hydro-alcooliques)	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			

## Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
tenues de travail entretenues par l'employeur					
tenue de travail en milieu de soins	agent biologique 			contrôler l'état vaccinal des professions de santé 	
					recherche des effets sur la santé décrits
		mettre en place la CAT en cas d'AES 			
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		veiller à l'hygiène des mains			
		former le personnel paramédical au bionettoyage 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		
gants adaptés à l'activité					
gants en latex	protéine de latex 				recherche des effets sur la santé décrits
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		veiller à l'hygiène des mains			
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
			urticaire de contact		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			rhinite allergique et vasomotrice		
			asthme à prédominance allergique		
			choc anaphylactique, sans précision		
			RG 95 		
masques de protection 					
tenue spécifique pour le nettoyage					

## EN SAVOIR PLUS

### Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques

particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

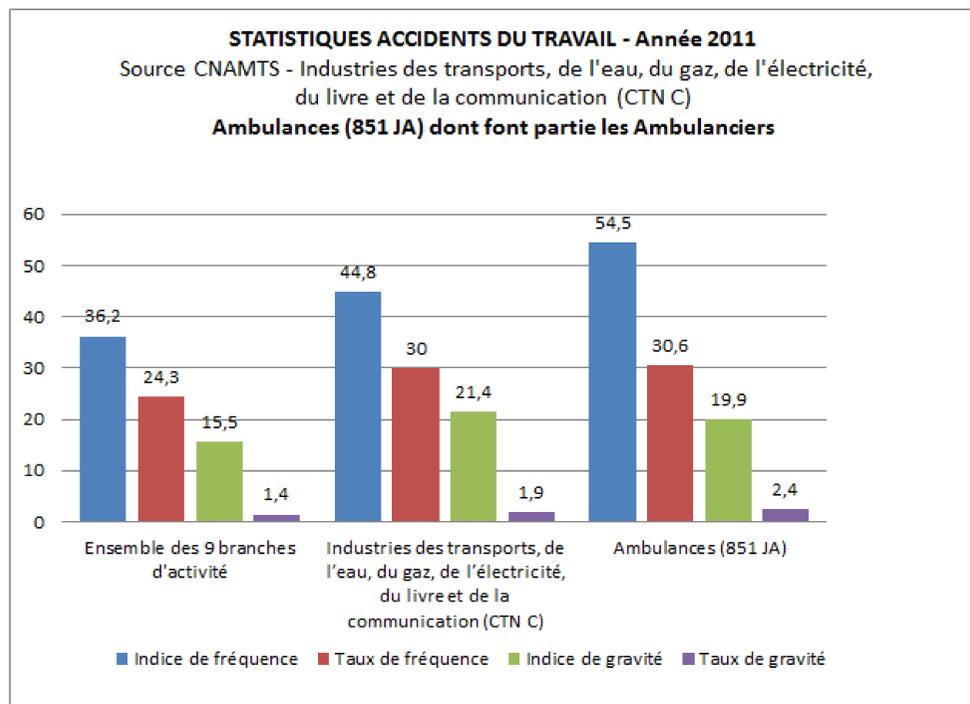
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

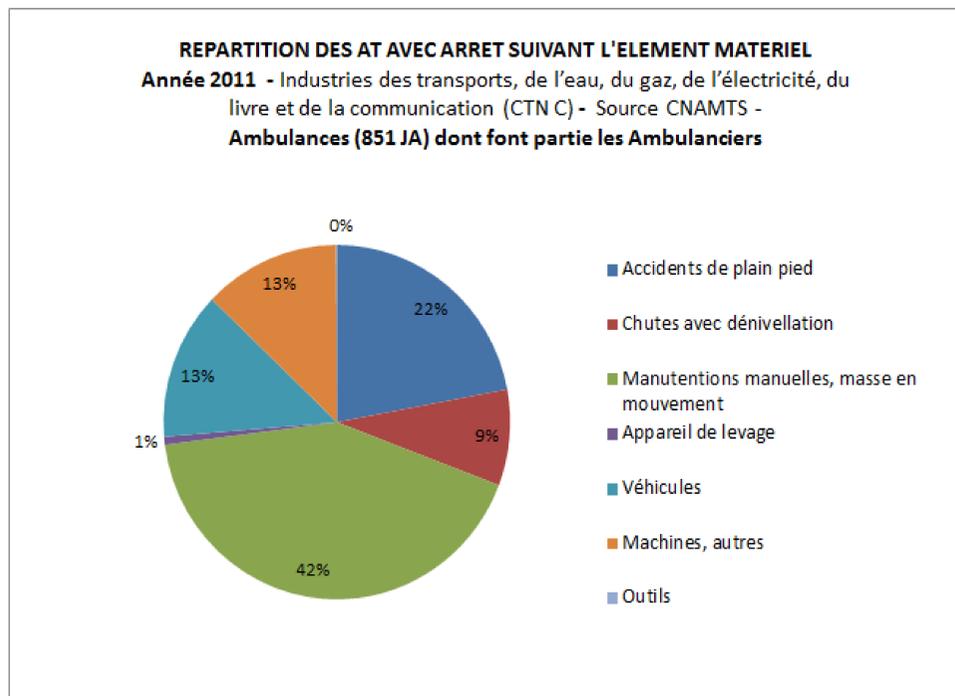
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certains mycobactéries atypiques : Mycobacterium avium intracellulare, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum, Mycobacterium fortuitum**
- **Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères**
- **Tableau n°43BIS : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique**
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **minéraux**
- **Tableau n°76 : Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile**
- **Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. **Statistiques accidents du travail** année 2011 "Ambulances (851 JA) " dont font partie les Ambulanciers :





## Caractéristiques exceptionnelles

Le rattachement à une structure hospitalière implique de respecter la surveillance médicale réglementaire en milieu hospitalier (obligation vaccinale et radiographie pulmonaire).

Véhicule de transport sanitaire ; ambulance ; VSL ; conduite véhicule ; personne malade ; AVP ; maladies contagieuses ; charge mentale ; port de charges ; formation SST.

## Glossaire métier

Le terme d'**ambulance** est réservé aux véhicules ayant à leur bord au moins un ambulancier (diplômé d'état) et permettant le transport allongé. Il s'agit :

- des **véhicules de type A** permettant le **transport sanitaire de personnes en position allongée ou semi-assise** qui a priori ne devraient pas présenter de détresse (A1: patient unique - A2 : un ou plusieurs patients sur des brancards ou des chaises portoirs)
- des **véhicules de type B** qui sont des **ambulances de soins d'urgence** (ASSU) permettant le transport, les premiers soins et la surveillance des patients

- des **véhicules de type C** ou **unités mobiles hospitalières** (UMH) pour le transport, les soins intensifs et la surveillance des patients.

**VSL** : véhicule sanitaire léger

**ASSU** : ambulance de secours et de soins d'urgence. Ambulance de type B pour le transport, les premiers soins et la surveillance des patients.

**UMH** : Unité mobile hospitalière <=> véhicule d'intervention SMUR. Ambulance de type C pour le transport, les soins intensifs et la surveillance des patients.

**PSR** : véhicule de premiers secours relevage, et **PSE** : véhicule de premiers secours évacuation sont des véhicules adaptés au transport sanitaire utilisés par les sapeurs pompiers de Paris.

**VSAV** : véhicule de secours et d'assistance aux victimes (évolution du **terme VSAB** : véhicule de secours aux asphyxiées et aux blessés des sapeurs-pompiers). Il ne s'agit pas d'une ambulance au sens réglementaire du terme, car ce véhicule est destiné au transport sanitaire, mais à porter secours à une victime en apportant du personnel formé aux techniques de prompt secours.

Le **transport sanitaire** est le transport d'une personne malade, blessée ou parturiente, pour des raisons de soins ou de diagnostic, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, effectué à l'aide de moyens de transports terrestres, aériens ou maritimes spécialement adaptés à cet effet - (article L6312-1 du Code de la santé publique). Le transport sanitaire est à distinguer du transport de malade.

- Le **transport sanitaire primaire** est le transport du patient ou de la victime de lieu d'intervention vers la structure de soins (= évacuation)
- Le **transport sanitaire secondaire** est le transport du patient d'une structure de soins vers une autre.
- Un **patient** est une personne à transporter qui a été vue par un médecin et dont le transport est prescrit.
- Une **victime** est une personne prise en charge par des secouristes, pompiers ...

## Conclusions

Ce métier est très encadré par la réglementation (conduite de véhicule, vaccination des candidats, matériels emportés, type de véhicule autorisé...).

## Règlementation

- Décret n° 2008-319 du 4 avril 2008 modifiant le décret n° 91-936 du 19 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;
- Décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2006-225 du 24 février 2006 modifiant le décret n° 91-936 du 19 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris et le décret n° 93-145 du 3 février 1993 modifié portant statuts particuliers des personnels techniques de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;
- Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs automobiles, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;
- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier ;
- Arrêté du 10 janvier 1996 relatif à l'exercice de l'activité d'ambulancier des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Arrêté du 24 mars 2010 relatif à la déclaration préalable de prestation de services pour l'exercice des professions d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier ;
- Arrêté du 24 mars 2010 fixant la composition du dossier à fournir aux commissions d'autorisation d'exercice compétentes pour l'examen des demandes présentées en vue de l'exercice en France des professions d'aide-soignant, auxiliaire de puériculture et ambulancier ;
- Arrêté du 18 août 2009 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2001 concernant l'horaire de service dans le transport sanitaire ;
- Lettre-circulaire DGS/3 E n° 92-2 du 16 janvier 1992 relative aux **vaccinations exigibles** des candidats au certificat de capacité d'ambulancier ;
- IDCC 16 Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport. En vigueur le 21 décembre 1950. Etendue par arrêté du 1er février 1955 ;
  
- Calendrier vaccinal de l'année : <http://www.invs.sante.fr/BEH>

### Réglementation relative au transport sanitaire :

- Loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires ;
- Arrêté du 28 août 2009 modifiant l'arrêté du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- Annexe I de l'arrêté du 20/03/90 modifié par l'arrêté du 7 février 2005 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations affectés aux transports sanitaires terrestres.
- Norme NF EN 1789 "Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements - ambulance routière" et son guide d'application GA64-022 "Guide d'application de la norme NF EN 1789";

Par ailleurs, l'article L. 6312-1 du Code de la santé publique définit la notion de transport sanitaire :

Constitue un transport sanitaire, tout transport d'une personne malade, blessée ou parturiente, pour des raisons de soins ou de diagnostic, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, effectué à l'aide de moyens de transports terrestres, aériens ou maritimes, spécialement adaptés à cet effet.

Le transport de personnes décédées, en vue de prélèvement à des fins thérapeutiques, effectué à l'aide de moyens de transports terrestres, aériens ou maritimes, spécialement adaptés à cet effet, est considéré comme un transport sanitaire depuis le lieu de prise en charge de la personne décédée jusqu'à l'établissement de santé autorisé à pratiquer ces prélèvements. Les transports des personnels de défense effectués à l'aide des moyens propres aux armées ne constituent pas des transports sanitaires".

Autres informations :

Convention collective n° 3085 (J.O. du 21.12.1950)

Les salariés de la Croix-Rouge française disposent d'une **convention collective spécifique**.

Dans le **secteur public** (établissements publics hospitaliers) les conducteurs ambulanciers relèvent de la fonction publique hospitalière (décret n° 91-45 du 14 janvier 1991, J.O. des 15.01 et 23.03.1991). Ils doivent être titulaires du CCA, et des permis de conduire B, et C (poids-lourds) ou D (transports en commun) validés.

## Références bibliographiques

- Anonyme. Evacuations sanitaires hélicoptérées : "les ambulances du ciel". Travail et Sécurité n° 5, mai 1985, pp 284-287.
- Quesnel C., Halary M. Protocoles de nettoyage et désinfection des véhicules sanitaires. Hygiènes 1997;5, (2 ):110-112
- Lagadec M.C. Les chefs d'entreprise n'agiront pas seuls pour mettre en place des outils et des actions de prévention. Travail et Changement 2004;296:7
- CRAM des Pays de la Loire.Guide d'évaluation des risques - Ambulanciers. 2005. 16 pages
- Régime social des indépendants. Prévention des risques professionnels. Ambulanciers : des gestes simples pour vous protéger.2010.16 pages.
- Larzul J, Pineau C. Protocoles d'hygiène pour les SAMU/SMUR et les transports sanitaires. 1ère édition. Paris:Masson;1999, 112 pages.
- UPA, Réseau des chambres des métiers d'Aquitaine. Vous êtes artisan ambulancier. Evaluation des risques professionnels.CRAM Aquitaine;2009:8 pages.  
<http://www.aquitaine.travail.gouv.fr/gallery/file/1018.pdf>
- Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales Inter région Sud-Est. Information sur la maîtrise du risque infectieux pour le transport sanitaire.Lyon;2006.6 pages.

[http://cclin-sudest.chu-lyon.fr/Doc\\_Reco/guides/BMR\\_Tptsanitaire\\_06.pdf](http://cclin-sudest.chu-lyon.fr/Doc_Reco/guides/BMR_Tptsanitaire_06.pdf)

- Depince D. Le temps de travail - ambulancier : la route, lieu à haut risque. ANACT. Dossier web.

[http://www.anact.fr/web/dossiers/mutations-changements-organisationnels/temps-travail?p\\_thingIdToShow=8061460](http://www.anact.fr/web/dossiers/mutations-changements-organisationnels/temps-travail?p_thingIdToShow=8061460)

- <http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr/metiers-ambulancier-25.html>
- <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/ambulancier.html>

## ADRESSES UTILES

- Chambre Syndicale Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) - 19 bis, av. René Coty - 75014 PARIS  
Tél. : 01.43.27.56.74 - Fax : 01.42.79.80.13
- Fédération Nationale des Syndicats Départementaux d'Ambulanciers Agréés (FNSDAA) - PAU  
Tél. : 05.59.27.42.42
- Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers - 15, rue Guynemer - 93420 VILLEPINTE Tel : 01 48 60 38 37
- Fédération Nationale des Transporteurs Sanitaires (FNTS) - 25 rue Louis Barthou - 64000 PAU  
Tél. : 05.59.98.92.92
- Ambulance.fr - 8 av. Benoît Charvet - 42000 SAINT ETIENNE
- Fédération Nationale des Ambulanciers Privés - 2 rue du Capitaine Maignan - BP 30904 - 35009 RENNES CEDEX  
Tél. : 02.23.40.17.17 - Fax : 02.23.40.20.00

### Sites Internet :

- [onisep.fr/orleans/metiers/ambulancier.htm](http://onisep.fr/orleans/metiers/ambulancier.htm)
- <http://www.unahfrance.org>
- [www.cnsa-ambulances.com](http://www.cnsa-ambulances.com) (réservé aux adhérents)
- [www.fnts.org](http://www.fnts.org)

Fiche métier FMP issue de la **FMP Ambulancier** consultable sur <https://www.fmpresanse.fr>